

Accès au grade de professeur des écoles de classe exceptionnelle

Rentrée 2018

Se référer à la note de service n° 2017-178 du 24.11.17 publiée au BO spécial n° 41 du 30 novembre 2017 et à la note de service n°2018-048 du 30.03.2018 publiée au BO n°14 du 5 avril 2018.

Division du Personnel Enseignant

Affaire suivie par
Véronique ROQUES

Téléphone
04 71 43 44 21

Mél.
dpe-ia15@ac-clermont.fr

11 Place de la Paix
15012 AURILLAC cedex

Dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et rémunérations, un troisième grade, dénommé « classe exceptionnelle », est créé à compter de l'année 2017, conformément au décret portant statut particulier des professeurs des écoles.

Peuvent accéder à la classe exceptionnelle tous les **professeurs des écoles qui ont atteint au moins le 3ème échelon de la hors classe et qui justifient de 8 années de fonctions accomplies soit en continue soit en discontinue dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières.**

Au titre de 2018, les conditions requises s'apprécient au 31 août 2018.

Un service internet pour l'enregistrement des candidatures est mis en place sur IPROF. L'accès à IPROF se fait par le portail ARENA à l'adresse <https://portail.ac-clermont.fr>, rubrique « Gestion des personnels » puis « I-prof enseignant ». Ensuite, cliquer sur le bouton "Les Services" et sur « utilisez le service SIAP/Iprof ».

Tous les agents éligibles veilleront à compléter et enrichir, le cas échéant, leur CV sur I-Prof avant de valider leur candidature.

Le serveur est ouvert du lundi 23 avril au lundi 30 avril. Il est vivement recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire.

Toutes les informations concernant l'accès à la classe exceptionnelle sont consultables sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cantal : <http://www.ac-clermont.fr/dsden15/personnels/>

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cantal :

- auprès de Mme ROQUES au 04.71.43.44.21 ou par mail à l'adresse suivante : veronique.roques@ac-clermont.fr.

- auprès de M. MERLE au 04.71.43.44.20 ou par mail à l'adresse suivante : sebastien.merle@ac-clermont.fr